

**Arrêté ministériel portant nomination des membres de la  
section «sciences de l'ingénieur et technologie» de la  
Commission d'équivalence des diplômes universitaires  
étrangers**

**A.M. 16-11-2015**

**M.B. 14-12-2015**

Vu le décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les articles 92 alinéas 2, 4 et 93;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques, l'article 4;

Vu les propositions émanant des autorités compétentes de l'Université de Liège, de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Mons,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par section de la Commission d'équivalence, la section de la Commission d'équivalence visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques.

**Article 2.** - Sont nommés membres de la section «sciences de l'ingénieur et technologie» de la Commission d'équivalence :

- M. Benoît HEINRICHS, professeur à l'Université de Liège;
- M. Jean-Marc FRANSSÉN, professeur à l'Université de Liège;
- Mme Danielle VANHOENACKER, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Pierre DUPONT, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Michel VERBANCK, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Michel KINNAERT, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Olivier VERLINDEN, professeur à l'Université de Mons.

**Article 3.** - L'article 21 de l'arrêté ministériel du 23 novembre 2012 portant nomination des membres des sections de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers est abrogé.

Bruxelles, le 16 novembre 2015.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

J.-C. MARCOURT